

"Dix ans de montants compensatoires" dans Le Monde (8 mars 1979)

Légende: Le 8 mars 1979, le quotidien français Le Monde trace le bilan de dix années d'application du système des montants compensatoires monétaires (MCM) censés compenser les disparités de concurrence entre les produits agricoles des États membres de la Communauté économique européenne (CEE).

Source: Le Monde. dir. de publ. FAUVET, Jacques. 08.03.1979, n° 10 607. Paris: Le Monde. "Dix ans de montants compensatoires", p. 40.

Copyright: (c) Le Monde

URL:

http://www.cvce.eu/obj/dix_ans_de_montants_compensatoires_dans_le_monde_8_mars_1979-fr-763222e4-bf58-4944-85a7-efd23ad4d07c.html

Date de dernière mise à jour: 02/08/2016



Dix ans de « montants compensatoires »

Les montants compensatoires monétaires (M.C.M.) ont été créés pour corriger les disparités de concurrence qui apparaissent entre les pays de la Communauté quand les parités des monnaies sont modifiées.

En effet, l'unité des prix agricoles dans la Communauté étant la base de la politique agricole commune, Bruxelles fixe chaque année des prix en unités de compte européennes qui sont traduites, pour chaque pays, dans la monnaie nationale.

L'unité de prix est respectée si les parités des monnaies nationales sont stables. Si le franc, par exemple, se déprécie, l'unité se trouve rompue puisque le produit français devient moins cher, donc plus concurrentiel. A l'inverse, si le deutschmark se valorise, le prix du produit exprimé est majoré, donc moins compétitif.

Pour rétablir l'unité de marché, il faudrait, dans le cas de la dévaluation d'une monnaie, augmenter les prix agricoles exprimés en monnaie nationale, et, dans le cas inverse d'une réévaluation, réduire ces prix.

Mais la dévaluation a des effets inflationnistes et la réduction des prix est politiquement inapplicable.

Pour rétablir malgré tout l'équilibre, on a inventé un système de taxes et de subventions.

Les taxes frappent les produits avantagés par la dévaluation et les subventions aident les produits désavantagés par la réévaluation. C'est-à-dire que ces « montants » compensent, comme leur nom l'indique, les effets des variations monétaires.

Proposé en 1969

Ils s'appliquent aux échanges entre pays, et c'est alors qu'apparaît le paradoxe suivant : les produits des pays à monnaie forte, où les producteurs agricoles sont avantagés par le fort pouvoir d'achat de leur monnaie, sont subventionnés. Les produits des pays dont la monnaie a un pouvoir d'achat plus faible sont taxés à l'exportation. Les premiers sont appelés M.C.M. positifs, les seconds M.C.M. négatifs.

Ce système a été proposé par la France en 1969, lors de la dernière dévaluation du franc, suivie peu après par une réévaluation du mark. Les M.C.M. ont été résorbés en dix-huit mois par le jeu des augmentations de prix en francs et des réductions de prix en Allemagne assorties d'avantages importants (aide communautaire, etc.). Les M.C.M. disparurent tant que la France resta dans le « serpent » monétaire européen : d'avril 1972 à janvier 1974. En 1974 ils atteignirent 14,6 %, puis furent ramenés à 7,2 % en 1975. De nouveau supprimés lorsque la France réintégra le « serpent » du 19 mai 1975 jusqu'à la nouvelle sortie du 25 mars 1976. Ils ont été rétablis à compter de cette date.

Aujourd'hui les M.C.M. positifs sont de 10,8 % pour l'Allemagne et le Benelux. Les M.C.M. négatifs de 10,6 % pour la France (6,5 % seulement pour le porc), 14,9 % pour l'Italie, 2 % pour l'Irlande et 27 % pour la Grande-Bretagne. Ils sont nuls avec le Danemark, qui ajuste régulièrement ses prix agricoles à la valeur de sa monnaie.